

Domaine : Sciences humaines et sociales - **Thématique(s) :** Musique et musicologie

DIPLÔMES NATIONAUX

LICENCE MUSICOLOGIE : MUSIQUE ET INTERPRÉTATION – PARCOURS PÔLE SUPÉRIEUR PARIS BOULOGNE-BILLANCOURT (PSPBB)

Héritière d'une longue tradition, l'**UFR Musique et musicologie de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université** est le plus grand pôle français de formation et de recherche en musicologie.

🕒 **Durée de la formation :** 6 semestres

📅 **Dates :** Voir le calendrier

📍 **Lieu :** Centre universitaire Clignancourt - 2, rue Francis de Croisset
75018 Paris

€ **Tarif :** Voir ci-dessous

Modalité : Présentiel

CPF : Éligible

ECTS : 180

Formation : Diplômante

Le coût de cette formation diplômante est basé sur les revenus de chaque stagiaire. Veuillez consulter la grille tarifaire en bas de cette fiche formation.

OBJECTIFS

- Maîtriser les connaissances historiques, systématiques et techniques sur lesquelles la musicologie est fondée, combinées avec des compétences très poussées en termes de pratique musicale : pratique vocale ou instrumentale, création-composition, jazz.

COMPÉTENCES VISÉES

Les capacités évaluées du côté de la musicologie sont :

- Le savoir-faire rédactionnel dans domaine musicologique (notes de programmes, notices d'enregistrement).
- La capacité à rassembler la documentation musicale et à participer à la réalisation de projets musicaux et de spectacles.
- La capacité à réinvestir les connaissances historiques et théoriques dans des situations concrètes et en perspective d'un travail de recherche en musicologie et d'un travail pratique de terrain, notamment en termes d'accompagnement intellectuel de la pratique musicale.

Les savoirs spécifiques :

- Culture musicale et musicologique :
 - Connaissance globale du secteur de la culture (acteurs majeurs, enjeux politiques, fonctionnement des lieux de programmation artistique, attentes des mécènes, etc.).
 - Connaissances critiques sur le phénomène musical et son contexte géographique, temporel et culturel.

Les savoir-faire spécifiques :

- Pratique instrumentale et vocale individuelle et collective :
 - Écriture musicale et harmonisation du clavier.
- Décryptage de la musique :
 - Écoute des œuvres, selon des grilles et des outils de perception des styles, des systèmes et des esthétiques d'une époque donnée.

Les savoir-faire transversaux :

- Analyse et synthèse de données.
- Communication écrite et orale en français et en anglais :

CONTACT

📞 01 40 46 26 72

✉ lettres-ftlv-fpc@sorbonne-universite.fr

- Compréhension et communication orale et écrite en anglais.
 - Rédaction de notes de synthèse et de comptes rendus.
 - Exposé écrit ou oral d'une réflexion argumentée.
-

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

L'accès à la formation suppose la réussite au concours d'entrée du PSPBB, ainsi qu'au passage du test d'entrée.

PROGRAMME

Pour accéder au programme de la formation « LICENCE Musicologie : Musique et interprétation – Parcours Pôle Supérieur Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) », veuillez vous rendre sur le site institutionnel de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université et consulter la documentation pédagogique en lien avec le diplôme (Accueil > Faculté > Unités de formation et de recherche > UFR de Musique et musicologie). Vous pouvez également vous référer au catalogue en ligne de l'offre de formation de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université.

MÉTHODES

Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités de contrôle des connaissances sont votées pour une année universitaire. En licence, elles sont appréciées selon trois modes d'évaluation :

- Le Contrôle Continu Intégral (CCI)
 - Le Contrôle Mixte (CM)
 - Le Contrôle Terminal (CT)
-

DÉBOUCHÉS

Les parcours de masters en Musicologie proposés par la Faculté des Lettres de Sorbonne Université sont :

- Administration et gestion de la musique.
 - Médiation de la musique.
 - Musicologie : Recherche, Franco-italien de musicologie.
-

LES + DE LA FORMATION

La mobilité étudiante figure au nombre des priorités de Sorbonne Université. Que les étudiants puissent accomplir un séjour dans une université étrangère fait partie intégrante de leur formation. Il existe plusieurs dispositifs, que ce soit le programme Erasmus ou des conventions internationales, qui permettent aux étudiants d'effectuer une partie de leurs études dans une université partenaire.

Les étudiants du PSPBB peuvent partir en mobilité à l'étranger à partir de la deuxième année d'étude. En deuxième année, les séjours d'étude peuvent être

d'un ou deux semestres. En troisième année, la mobilité est uniquement possible au premier semestre à cause des spectacles de sortie, examens publics et récitals.

Les étudiants doivent commencer à préparer leur séjour un an à l'avance afin d'augmenter leurs chances d'être retenus dans le cadre d'un programme de mobilité et de trouver un financement pour leur séjour à l'étranger.

Dès la rentrée de l'année précédant l'année de départ, ils doivent s'informer sur les programmes d'échanges et les destinations envisageables en consultant les sites Internet des établissements étrangers qui les intéressent et le site Internet de l'AEC qui recense la plupart des conservatoires européens.

Les étudiants doivent également parler de leur projet de départ en mobilité le plus tôt possible à leur professeur principal ainsi qu'à leur conseiller aux études qui pourront les accompagner et les guider dans leurs recherches.

Au début du mois de novembre de chaque année, une réunion est organisée pour informer les étudiants des démarches à suivre pour concrétiser leur candidature. Cette réunion est accompagnée de rendez-vous individuels pour accompagner au mieux les étudiants dans leur démarche de candidature.
